

SILVESTRE PINHEIRO FERREIRA

# THÉODICÉE

OU

## TRAITÉ ELÉMENTAIRE DE LA RELIGION NATURELLE ET DE LA RELIGION RÉVÉLÉE

Leitura e fixação do texto de RODRIGO S. CUNHA



COLECÇÃO PENSAMENTO PORTUGUÊS

IMPRESA NACIONAL - CASA DA MOEDA

## ÍNDICE

Table des matières .....	11
Avertissement .....	25

### PREMIÈRE PARTIE

DE LA RELIGION NATURELLE .....	31
--------------------------------	----

### SECONDE PARTIE

DE LA RELIGION RÉVÉLÉE .....	45
------------------------------	----

*Théodicée*

*ou*

*Traité Élémentaire  
de la Religion Naturelle  
et  
de la Religion Révélée*

par

Le Commandeur Silvestre Pinheiro Ferreira  
Ministre d'État honoraire  
Membre de l'Académie des Sciences de Lisbonne  
Correspondant de l'Académie des Sciences Morales  
et Politiques de l'Institut de France, de l'Académie  
de Stanislas de Nancy, de la Société Littéraire et de  
l'Institut Historique de Rio-de-Janeiro, etc., etc.

Lisbonne

1845

## Table des matières

### PREMIÈRE PARTIE

#### DE LA RELIGION NATURELLE

##### *Paragraphes*

1. Introduction.
2. Des rapports qui existent entre les attributs de Dieu et la morale de l'homme — Religion naturelle.
3. Des bornes étroites de nos facultés: première source de nos fautes.
4. Avantages d'une bonne conscience.
5. Des secours inattendus de la Providence.
6. Origine de la résignation et du fatalisme.
7. Qu'est-ce que la résignation?
8. Devoirs qu'elle impose.
9. Avantages qui en résultent.
10. Aveuglement des fatalistes.
11. Fâcheuses conséquences du fatalisme.
12. Du devoir de la reconnaissance envers la bonté infinie de Dieu.
13. Des inspirations de la grâce, considérées comme le plus grand des bienfaits de la Divinité.
14. Des deux manières employées par la Providence pour nous assister de sa grâce.
15. Preuves de l'origine divine de la grâce.
- 16-22. Du mode de l'action de Dieu sur les créatures.
- 23-30. De l'influence de l'éducation et des habitudes contractées — juste appréciation des doctrines phrénologiques.
31. Des tentations.
- 32-35. Des remords — Du pressentiment d'un compte à rendre après le trépas.
- 36-40. Insuffisance des doctrines de la morale philosophique.
- 41-42. Nécessité et insuffisance des lois pénales.
- 43-44. Nécessité d'une religion révélée, reconnue par la raison.

## SECONDE PARTIE

### DE LA RELIGION RÉVÉLÉE

#### CHAPITRE I

##### DES CARACTÈRES DE LA RELIGION RÉVÉLÉE

- 45. Nécessité d'une religion révélée, constatée par l'histoire.
- 46-47. De la prophétie et des miracles considérés comme des preuves d'une mission divine.
- 48-49. Diverses sortes de prophétie.
- 50-57. Rectification des idées vulgaires concernant les miracles — le don des miracles n'est que le don de la prophétie.
- 58-76. Nécessité d'un troisième caractère de la mission divine; la pureté de la morale — Excellence de ce caractère.
- 77-81. Nécessité des pratiques religieuses et d'un culte externe.

#### CHAPITRE II

##### DE LA SEULE VRAIE RÉVÉLATION, CONTENUE DANS LES LIVRES DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TESTAMENT

- 82. De la Loi de Moïse, des Livres des Prophètes et de l'Évangile de Jésus-Christ, seules vraies Religions révélées.
- 83-113. De l'authenticité des Livres de l'Ancien et du Nouveau Testament.

#### CHAPITRE III

##### DES CARACTÈRES QUI DISTINGUENT LA VÉRITABLE ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST: ET DES DIVERSES SIGNIFICATIONS DU NOM ÉGLISE UNIVERSELLE OU CATHOLIQUE

- 114-138. Qu'il faut distinguer l'Église universelle proprement dite: l'ensemble de l'Église triomphante et l'Église militante, d'avec l'Église universelle improprement dite: l'ensemble des fidèles vivant à une certaine époque, ou l'Église militante.
- 139-147. Qu'il ne faut pas confondre l'Église universelle proprement dite avec l'Église universelle encore improprement dite, pour désigner l'ensemble des Prélats de l'Église vivant à une certaine époque.

## CHAPITRE IV

### DES DIVERSES SORTES DE DOCTRINE DE LA RELIGION CHRÉTIENNE ET DES CARACTÈRES DU DOGME

#### PREMIÈRE SECTION

*De la division des doctrines et des sources auxquelles  
il faut les puiser.]*

- 148. De la doctrine chrétienne: le Dogme et la Discipline.
- 149. Du Dogme: Les Mystères, les Sacrements, et la Morale.
- 150-156. Des caractères essentiels et distinctifs du Dogme.

#### DEUXIÈME SECTION

*Des Saintes Écritures considérées, comme première source  
des doctrines de la Religion Chrétienne*

- 157-175. Des Saintes Écritures considérées en elles mêmes. Principes d'Her-  
méneutique sacrée.

#### TROISIÈME SECTION

*De la Tradition considérée, comme seconde source des doctrines  
de la Religion Chrétienne et seul interprète des Saintes Écritures*

- 176-182. Des deux sortes de Tradition: écrite et non écrite.
- 183. La Tradition écrite, concourant comme seul légitime interprète des  
Saintes Écritures, pour fonder les dogmes de foi divine.
- 184. La Tradition non écrite servant de base aux croyances pieuses.
- 185. Thèses fondamentales sur la nature et l'usage de la Tradition écrite.
- 186. Décision du Concile de Trente à ce sujet.
- 187. Objections des Protestants à cette décision.
- 188-191. Réponse à ces objections.
- 192. Aveu implicite des Protestants.
- 193. Que le décret du Concile ne concerne que la Tradition écrite.
- 194-278. Passages des Saints Pères confirmant les doctrines contenues dans  
les paragraphes précédents.

## CHAPITRE V

### DES MYSTÈRES DE LA RELIGION CHRÉTIENNE

#### PREMIÈRE SECTION

##### *Énumération des Mystères de La Religion Chrétienne*

- 279. Des quatre Mystères du Christianisme.
- [280.] Symbole dit des Apôtres comprenant les quatre Mystères.

#### DEUXIÈME SECTION

##### *Du Mystère de la Sainte Trinité*

- 281. Exposition de ce Mystère.
- 282-284. Deux sortes d'hérésies concernant le Mystère de la Trinité.
- 285. Parti que les hétérodoxes prétendent tirer de la diversité d'opinions de quelques Saints Pères relativement à ce Mystère.
- 286. Réfutation des inductions susdites.

#### TROISIÈME SECTION

##### *Du Mystère de l'Incarnation*

- 287-289. Exposition de ce Mystère.
- 290-295. Arguments des Dissidents qui nient la divinité de Jésus-Christ.
- 296-297. Réponse à ces arguments.
- 298. Distinction entre ce Mystère et la virginité de la Mère de Jésus-Christ, Dieu et homme à la fois.

#### QUATRIÈME SECTION

##### *Du Mystère de l'Eucharistie*

- 299-305. Exposition de la doctrine catholique concernant ce Mystère.
- 306-307. En quoi consiste le Mystère de l'Eucharistie.
- 308-319. Arguments des hérétiques qui prennent dans un sens figuré les passages de l'Évangile sur lesquels ce dogme est fondé.
- 320. Réponse des Catholiques.
- 321. Réplique des hétérodoxes.
- 322. Réponse des Catholiques à cette réplique.

- 323-324. De la divergence d'opinions entre les diverses confessions qui admettent la présence réelle.
- 325. Objections des Protestants contre l'adoration de l'hostie.
- 326. Réponse des Catholiques à ces objections.

#### CINQUIÈME SECTION

*Du Mystère de la Résurrection et du sort  
qui attend les hom[mes] après la mort*

- 327-330. Exposition de la doctrine chrétienne concernant ce Mystère.
- 331. En quoi consiste le Mystère de la Résurrection.
- 332-333. De la récompense des justes et de la punition des méchants, [après] le trépas.
- 334-341. Des expressions: *ciel* et *enfer*, employées par les Auteurs sac[rés] pour désigner soit les récompenses et les punitions, soit les lieux de séjour de l'homme après la mort.
- 342-356. Objections des incrédules contre l'éternité des peines.
- 357-375. Réponse des chrétiens à ces objections.

#### SIXIÈME SECTION

*Considérations générales sur les Mystères du Christianisme*

- 376-377. De l'incompréhensibilité et de l'ineffabilité considérées, comme des caractères essentiels des Mystères du Christianisme.
- 378. De la différente valeur de ces deux expressions.
- 379-383. En quel sens on entend dire que les Mystères du Christianisme sont incompréhensibles.
- 384-385. Pourquoi les Mystères du Christianisme étant incompréhensibles, sont supérieurs à la raison humaine, sans être contradictoires.
- 386-391. En quel sens on dit que les Mystères du Christianisme sont ineffables — Ici l'expression incompréhensible est l'équivalent de celle d'ineffable.

#### SEPTIÈME SECTION

*Confirmation du contenu dans la Section précédente,  
déduite des doctrines concernant le Mystère de la Sainte Trinité*

- 392-410. Exposition des diverses hérésies concernant ce Mystère avec la citation des principaux passages de l'Évangile et des Saints Pères allégués à l'appui.
- 411-440. Réfutation de ces hérésies, et démonstration de l'équipollence des deux épithètes: *incompréhensible* et *ineffable* appliquées au Mystère de la Sainte Trinité.
- 441-[444]. Résumé des doctrines développées dans cette Section.



## CHAPITRE VI

### DES SEPT SACREMENTS RECONNUS PAR L'ÉGLISE CATHOLIQUE

#### PREMIÈRE SECTION

##### *Des Sacrements en général*

- [445-]458. Des diverses significations que l'on a données en différentes époques au mot Sacrement — Des Institutions Chrétiennes auxquelles on pourrait l'appliquer, dans le sens où, faute d'une définition authentique, on s'en sert d'après Saint Augustin.
- 459-462. Décret du Concile de Trente destiné à mettre un terme aux discussions provenant du manque d'une définition authentique du mot Sacrement.
463. Révolte des Protestants contre cette décision du Concile.
- 464-467. Éclaircissement du malentendu sur lequel repose l'argument des Protestants.

#### DEUXIÈME SECTION

##### *Du Sacrement de l'ordre*

#### ARTICLE I

##### *Des attributions du Sacerdoce et des décisions tant disciplinaires que dogmatiques des diverses Autorités ecclésiastiques*

468. Des diverses attributions du Sacerdoce.
- 469-473. Des décisions des autorités ecclésiastiques en général.
- 474-479. Des décisions pénales ou l'anathème en particulier.

#### ARTICLE II

##### *De l'autorité des conciles généraux et du principe du libre examen*

480. État de la question.
- 481-489. Arguments de ceux qui soutiennent l'infailibilité des conciles.
- 490-553. Réponse des Dissidents à ces arguments.
554. Doctrine des Protestants sur le droit de libre examen.
555. Objections des Catholiques.
556. Malentendu des deux côtés.
557. Principes admis par les deux partis.
558. Conséquence immédiate, précisant la véritable pensée des P[rotestants.]
559. Pareille conséquence, montrant qu'au fond c'est aussi là la cro[yance] des Catholiques.
- 560-563. Aveux très positifs dans ce sens de quelques illustres Docteurs Ca[tholiques.]

ARTICLE III

*De la hiérarchie ecclésiastique et de la primauté  
du Saint Siège de Rome*

- 564-565. Point de vue général.
- 566-572. Augmentation progressive des attributions accidentelles de la primauté du Saint Siège conférées ou consenties par les autres Prélats en vue du plus grand profit de l'Église.
- 573-577. Passages de la Sainte Écriture sur lesquels est basée la croyance de la primauté accordée à Saint Pierre et à ses successeurs.
- 578-579. Opinion de ceux qui regardent comme de droit divin toutes les attributions actuelles de la primauté du Saint Siège.
- 580-599. Réponse de ceux qui ne considèrent comme étant de droit divin, qu'un certain nombre de ces prérogatives.
- 600-629. Passages des Saints Pères et des Conciles tendant à prouver la juridiction sans bornes de la primauté de Pierre et de ses successeurs.
- 630-670. D'autres destinés à prouver que cette primauté n'est pas illimitée.
- 671-687. Conclusion: Exposé des idées sur lesquelles tous les Catholiques sont d'accord relativement à la primauté du Saint-Siège.
- 688-699. Du droit de juger et de punir inhérent à celui de surveillance qui appartient, selon des différents ressorts, à tous les Prélats de l'Église.
- 700-710. De l'opinion de quelques Catholiques qui attribuent au Pontife Romain le don de l'infaillibilité.
- 711-714. Que l'Évêque de Rome est le Primat de l'Église parce qu'il est le successeur de Saint-Pierre et non parce qu'il est évêque de Rome.
- 715-723. Du caractère distinctif entre l'Évêque et le simple Prêtre.

ARTICLE IV

*De la Prédication et de la Prière.  
De la Prédication de l'Évangile: premier devoir du Prêtre chrétien*

- [724-7]32. Que la Persuasion et la Tolérance sont les caractères essentiels de la Religion Chrétienne.
- [733]-757. De la Prière: Moyen indiqué aux chrétiens par le divin Maître comme le seul moyen de repousser les tentations et d'obtenir la grâce indispensable à tout enfant du péché, pour remplir ses devoirs. De la nécessité du culte externe.
- 758-791. De l'intercession, la communication et l'invocation des Saints.
- 792-793. Réponse aux reproches adressés par les Protestants à l'Église Catholique au sujet de la canonisation des Saints.

ARTICLE V

*Du caractère de l'ordre et du célibat des Prêtres*

- 794-797. Ce que c'est que le caractère de l'ordre: pourquoi le dit-on indélébile.

- 798-822. De la condition du célibat des Prêtres pendant les douze premiers siècles de l'Église.
- 823-832. Du véritable esprit de l'Église relatif à l'ampliation de cette condition d'après la nouvelle discipline depuis le treizième siècle.

TROISIÈME SECTION

*Du Sacrement du Baptême*

ARTICLE I

*Du Baptême considéré, comme cérémonie d'initiation*

- 833-838. Motifs et origine de cette institution.
- 839-848. Convenance de l'administration du Baptême aux enfants.
- 849-850. Conditions de validité du Baptême et pourquoi l'on dit qu'il imprime un caractère.

ARTICLE II

*Du Baptême considéré comme cérémonie de purification du péché originel*

- 851-897. En quel sens la Révélation nous enseigne que nous naissons tous entachés d'un péché dit originel.
- 898-899. Texte de la Genèse où il est parlé de la chute de nos premiers [par]ents, littéralement entendu par l'Église.
- 900-913. Objections des Incrédules contre l'interprétation littérale d[e ce] passage: Interprétation allégorique imaginée par eux.
914. Décision du Saint Concile de Trente à cet égard.

ARTICLE III

*De la Grâce et de la Prédestination*

- 915-918. Exposé de la doctrine, selon la phrase de l'Écriture et des Saints Pères.
- 919-922. Fâcheuses impressions produites sur les esprits timides par une fausse intelligence de cette doctrine.
- 923-971. Explication toute naturelle, fort simple et très-claire de cette importante doctrine, d'après les Saints Pères et conciles de l'Église.

ARTICLE IV

*Du sort des personnes mortes sans avoir reçu le Baptême*

- 972-979. État de la question: Points sur lesquels tous les Chrétiens sont d'accord et les Saintes Écritures sont explicites.

Points sur lesquels les Saintes Écritures ne s'étant pas expliquées les Chrétiens, du consentement de l'Église, se partagent en diverses opinions.

- 980-990. Arguments de ceux qui vouent à une damnation éternelle toute personne morte sans avoir reçu le Baptême; quel que soit l'âge auquel elle soit morte; le pays où elle soit née et l'époque à laquelle elle ait vécu, avant ou après l'institution de ce Sacrement; les seuls Juifs et leurs ascendants exceptés jusqu'à la prédication de l'Évangile.
- 991-1021. Opinions diverses, l'une tendant à borner cette damnation aux personnes qui ayant eu connaissance de la doctrine de l'Évangile ne l'ont pas embrassée ou l'ont répudiée.

#### QUATRIÈME SECTION

##### *Du Sacrement de la Confirmation*

- 1022-1024. Doctrine Catholique concernant l'origine de ce Sacrement — Opinion en contraire des confessions dissidentes.
- [1025-]1029. Distinction entre la cérémonie et les circonstances dans le mode de la célébration qui a pu varier et a varié, selon les temps.
- [1030-10]34. Preuves de l'existence de la cérémonie distincte de l'administration du Baptême, depuis les premiers siècles de l'Église.

#### CINQUIÈME SECTION

##### *Du Sacrement de la Pénitence*

#### ARTICLE I

*De l'institution du Sacrement de la Pénitence et des diverses manières dont il a été administré*

- 1035-1037. Institution et but de ce Sacrement.
- 1038-1043. Ancienne origine de la confession auriculaire.
- 1044-1051. Institution et motifs des pénitences publiques.

#### ARTICLE II

*Objections des Dissidents contre la nécessité de la confession*

- 1052-1063. Passages des Saints Pères allégués par les Dissidents à l'appui de leur opinion.
- 1064-1066. Explication de ces passages d'accord avec la doctrine des Catholiques.

ARTICLE III

*Des indulgences aux différentes phases de l'administration  
du Sacrement de la Pénitence*

- 1067. Des indulgences pendant les premiers siècles de l'Église et pendant que les pénitences publiques y étaient en usage.
- 1068-1072. Signification que les Catholiques attachent à cette expression après que les pénitences publiques ont cessé d'être en usage.
- 1073-1088. Objections des Dissidents contre cette doctrine et contre celle de la nécessité d'une expiation, qui lui sert de base.
- 1089. Explication de la doctrine Catholique: Accord du sens qu'on attache actuellement au mot Indulgences, avec celui que les Saints Pères attachent au mot expiation.
- 1090. Des Indulgences considérées comme des suffrag[es pour] les âmes des fidèles détenus au Purgatoire.

ARTICLE IV

*De la Confession auriculaire*

- 1091. Signification primitive de cette expression.
- 1092-1093. Opinion des Protestants sur l'origine de cette pratique religieuse. Équivoque sur lequel est fondée cette opinion.
- 1094. Véritable état de la question.
- 1095. Objections présentées par les Protestants.
- 1096-1101. Réponse des Catholiques à la première de ces objections.
- 1102-1116. Passages des Saints Pères cités par les Protestants à l'appui de leur seconde objection.
- 1117-1120. Réponse des Catholiques à la seconde objection expliquant le vrai sens et des doctrines de l'Église et des passages des Saints Pères allégués par leurs adversaires.
- 1121-1122. Réponse à la troisième objection fondée sur les prétendus inconvenients de la confession auriculaire.
- 1123-1136. Réponse à la quatrième objection fondée sur la supposition que l'Église confond ce qu'il y a de droit divin dans la confession, avec ce qui n'est que de droit ecclésiastique.

ARTICLE V

*Du Purgatoire*

- 1137-1138. Doctrine des Catholiques concernant le Purgatoire.
- 1139. Première objection des Dissidents.
- 1140-1141. Réponse des Catholiques.
- 1142. Deuxième objection.
- 1143. Réponse.
- 1144. Doctrine des Catholiques concernant les suffrages pour les âmes détenues au Purgatoire.
- 1145. Opinion contraire des Protestants et autres Hétérodoxes.

- 1146-1147. Que le principal tort des Protestants consiste à affirmer que les Catholiques regardent cette doctrine comme étant de foi divine.
- 1148-1170. Passages des Saints Pères affirmant l'existence du Purgatoire et l'utilité des suffrages et des indulgences pour les morts.
- [1171-11]75. Explication claire et positive de la signification rationnelle de ces expressions dans le sens de l'Église Catholique.
- [1176-12]04. Passages des Saints Pères et autres Docteurs de l'Église montrant l'injustice du reproche adressé aux Catholiques par les Protestants.

#### SIXIÈME SECTION

##### *Du Sacrement de l'Eucharistie*

- 1205-1206. De l'institution de ce Sacrement et du mode de l'administrer pendant les premiers siècles de l'Église.
- 1207-1209. Des cérémonies actuelles: et nommément de la célébration de la Messe: Objections des Protestants: Réponse des Catholiques.

#### SEPTIÈME SECTION

##### *Du Sacrement de l'Extrême-Onction*

- 1210-1212. Doctrine Catholique concernant ce Sacrement.
1213. Objections des Protestants.
- 1214-1219. Réponse des Catholiques.

#### HUITIÈME SECTION

##### *Du Sacrement du Mariage*

- 1220-1221. De l'institution et du but du Mariage selon les Catholiques.
- 1222-1231. Objection des Dissidents contre les Catholiques qui fondent leur doctrine sur le verset 22 de l'Épître de Saint Paul aux Éphésiens.
- 1232-1234. Objections tirées de quelques Écrivains Catholiques.
1235. Réponse des Catholiques.
- 1236-1240. État de la question posée par les Dissidents.
- 1241-1243. Réponse des Catholiques.
1244. Que le Mariage est un Sacrement dans le sens du décret du Concile de Trente.
- 1245-1252. Discussion de la question concernant les mariages mixtes.
- 1253-1257. Du divorce. Arguments déduits de l'Écriture pour prouver l'indissolubilité du mariage.
- 1258-1270. Arguments en contraire.
- 1271-1273. Doctrine Catholique établissant que le mariage ne sau[rait] être dissous qu'en présence des motifs très graves.

CHAPITRE VII  
DE LA MORALE CHRÉTIENNE

PREMIÈRE SECTION

*De la classification des vertus et des vices*

ARTICLE I

*Des vertus théologiques*

- 1274-1275. Raison de supériorité de la Morale Chrétienne sur celle des Écoles et des Religions qui la précédèrent.
- 1276-1277. Classification des actes moraux adoptée par les Chrétiens.
1278. Des trois sortes de vertus qui, ayant reçu de la Religion Chrétienne un caractère qui les fait distinguer de celles qui leur sont analogues dans les enseignemens de la Morale universelle, ont été surnommées théologiques: La foi, l'espérance et la charité.

ARTICLE II

*De la Foi Chrétienne*

- 1279-1281. Que la foi est un élément essentiel de toute religion: Témoignage de Cicéron et de Platon.
- 1282-1284. Qu'il faut distinguer dans la foi les motifs de croire et les objets de la croyance.
- 1285-1289. Application de ce principe au choix d'une Religion: d'où l'on déduit la nécessité d'accorder une foi, en même temps, implicite et raisonnée aux dogmes de l'Évangile.

ARTICLE III

*De l'Espérance du Chrétien*

- 1290-1298. En quoi l'espérance du Chrétien diffère de celle des païens ou des juifs: La supériorité sur le fatalisme des musulmans.

ARTICLE IV

*De la Charité Chrétienne*

- [1299-1]301. En quoi la charité chrétienne diffère ses sentiments d'humanité que la philosophie et la raison recommandent.
- [130]2-1308. Du pardon des offenses: Étendue de ce devoir.
- 1309-1316. Du devoir de l'aumône.

DEUXIÈME SECTION

*Des sept péchés mortels et des vertus contraires*

ARTICLE I

*De l'orgueil et de l'humilité*

- 1317-1318. De l'humilité considérée comme une vertu presque inconnue à la philosophie et seulement dévoilée par la religion Chrétienne.
- 1319-1323. Caractéristique de cette vertu.
- 1324-1325. Comment elle conduit à l'esprit de tolérance et d'indulgence pour les défauts du prochain.

ARTICLE II

*De l'avarice et des vertus opposées*

1326. Point de vue sous lequel la Morale Chrétienne envisage le vice de l'avarice.
1327. Vertus dont il faut réveiller le sentiment chez l'avare pour détruire chez lui ces fâcheux penchants.
- 1328-1330. D'autres considérations qui peuvent produire cet effet.

ARTICLE III

*De la luxure et de la chasteté*

- 1331-1334. Des moyens propres à combattre le vice de la luxure.
- 1335-1344. Des divers degrés et de l'excellence de la vertu de la chasteté.
- 1345-1348. Que le mérite de la profession du célibat ou de l'état [de] virginité dépend de la nature du but, à la fois religieu[x] et charitable, qu'on s'est proposé de pouvoir mieux att[eindre] en les embrassant.
- 1349-1357. Discussion concernant les vœux de chasteté, pauvreté [et] obéissance en usage parmi les catholiques. Arguments [des] Dissidents.
- 1358-1362. Réponse des Catholiques.

ARTICLE IV

*De la colère et des vertus contraires*

- 1363-1365. Origine de la colère.
1366. Des sentiments qu'il faut réveiller dans l'âme du Chrétien pour étouffer le penchant à la colère.

ARTICLE V

*De l'intempérance et des vertus opposées*

- 1367-1368. De la nature de l'intempérance et des moyens de la combattre.
- 1369-1376. Rectification de quelques fausses notions concernant les pénitences.



ARTICLE VI

*De la jalousie et des vertus opposées*

- 1377-1379. De la jalousie et de l'envie: Différence de ces deux vices et leur source commune.  
1380. Moyen de les combattre.

ARTICLE VII

*De la paresse et des vertus contraires*

- 1381-1382. Nature et gravité de ce vice.  
1383. Moyens de le combattre.

TROISIÈME SECTION

*De l'excellence de la Morale Chrétienne et des caractères  
qui la distinguent de la Morale enseignée auparavant  
par toutes les Religions et les Philosophes de l'antiquité*

- [1384-]1386. Que l'excellence de la Morale Chrétienne ne consiste pas dans la nouveauté de ses doctrines.  
[1387-]1388. Hommage rendu à maints principes de Morale contenus dans les ouvrages des écrivains païens.  
1389-1390. Principes fondamentaux de la supériorité de la Morale Chrétienne.  
1391-1394. Comment ces principes ont opéré la réforme de la dissolution païenne.  
1395-1398. Attaques des incrédules contre la Morale Chrétienne.  
1399-1403. Réponse à ces attaques.

## Avertissement

*De nombreux ouvrages plus ou moins distingués ayant p[aru] sous le titre de Théodicée, après celui de l'immortel Leibnitz, le s[ens] de cette expression semble avoir été réduit par tous ces écrivains [illus]tres à la simple indication d'un traité sur la Divinité consid[érée] d'abord en elle même et quant à ses attributs infinis; puis dans [ses] rapports avec le monde, sa création, en général; et particulièrement avec l'homme, en tant qu'être moral et susceptible d'une perfectibilité indéfinie.*

*Nous avons cru devoir étendre le champ de la Théodicée des philosophes. Ayant obtenu l'aveu, si non de tous, des plus distingués parmi eux que cette étude, renfermée dans les limites de la raison humaine, est insuffisante pour l'enseignement de la jeunesse: trouvant qu'il serait souverainement blâmable de regarder comme non avenues les lumières que la Philosophie pe[ut] puiser dans la Révélation pour s'épurer et se compléter; nous avons cru nécessaire d'ajouter à notre cours de Philosophie, [où] il a déjà été traité de l'existence et des attributs de Dieu, jus[qu'] où peut atteindre la raison humaine, un Traité élémentaire [des] rapports que les divins attributs ont avec la morale de l'homm[e,] non seulement d'après les enseignements beaucoup trop rétrécis de la Philosophie; mais aussi de ceux que Dieu, par sa miséricorde infinie, a daigné nous révéler par la voix de ses Prophètes et surtout par celle de son Fils bien-aimé Jésus-Christ, notre sauveur et notre Maître.*

*Il nous a paru que ce Traité, auquel nous avons donné, en conséquence, le titre de Théodicée, était d'autant plus indispensable dans un cours d'études, comme celui que nous publions dans ce moment, que de tout côté on entend une plainte aussi fondée qu'elle est injuste, sur l'ignorance ou, qui pis est, les fausses notions que les laïcs, en général, font voir tous les jours en matière de Religion.*

*Cette plainte mérite encore, de la part de nous autres, les [Ca]tholiques une attention toute particulière; dès qu'on nous fait [ob]server*

*qu'une aussi blâmable ignorance ne se trouve guère au même [d]egré, parmi les laïcs des diverses confessions hétérodoxes.*

*Puis ce Cours d'études étant destiné aux Ecclésiastiques, aussi bien qu'aux Laïcs, il fallait bien qu'ils y trouvassent plus tôt ou plus tard un Précis de la divine Science dont ils se proposent d'être les Apôtres.*

*En supposant donc nos Lecteurs instruits dans les principes de la Philosophie en général et nommément dans cette partie qui concerne la Divinité et ses attributs et dans les notions de la foi chrétienne qu'ils peuvent avoir reçues par la voie de la catéchèse; nous commençons par rechercher à l'aide des lumières de la raison et de l'expérience, les germes du sentiment religieux que la main du Créateur a déposés dans nos coeurs. Puis après avoir reconnu l'insuffisance de ces lumières pour enraciner chez les hommes l'horreur du vice et l'amour de la vertu; [nous] montrons, l'histoire à la main, combien le Seigneur a été bon et prévoyant envers ses créatures; puisque de tous les temps il est venu au secours de leur faible intelligence, moyennant les leçons entraînant de ses nombreuses Révélations.*

*Nous arrêtant à celle qui les a toutes résumées et complétées, la Religion chrétienne, nous en exposons aussi concisément, mais encore aussi clairement, qu'il nous a été possible, les doctrines fondamentales.*

*Là nous nous sommes tout-à fait effacé, pour ne laisser parler que les deux seuls oracles de la Foi, l'Écriture et la Tradition.*

*Établissant en principe qu'il n'y [a] de doctrine chrétienne que celle qui a été professée en tous temps, en tous lieux et par tous les chrétiens: principe que la saine raison enseigne et sur lequel toutes les confessions chrétiennes sont d'accord; nous avons reconnu que notre tâche, se bornant au simple rôle de rapporteur, nous serait d'a[utant] plus aisée que nous n'avions qu'à transcrire fidèlement les passages soit de l'Écriture soit des Saints Pères allégués par les diverses parties dissidents: c'est là tout ce que le lecteur a à demander de notre part; c'est tout ce qu'il lui faut pour a[ss]eoir un jugement fondé: Nous serons donc quittes en leur présentant [les] pièces du procès.*

*La bonne foi avec laquelle nous sommes entré dans ce[tte] [en]treprise et avons poursuivi, jusqu'au bout, dans son exécuti[on.] rassure quant à l'impartialité que le lecteur voudra bien [remar]quer dans l'exposition des opinions contradictoires.*

*Nous avons déjà recueilli de ce système une douce [récom]pense dans la vive satisfaction que nous a fait éprouver la [con]formité qu'en avançant dans notre analyse comparative, n[ous] découvrions partout où l'on croit généralement, que les diverses confessions chrétiennes sont le plus en opposition entre elles. Nous n'y avons reconnu que des mal-entendus; et sauf le dogme de la Présence réelle, sur lequel il existe*

*des dissidences bien tranchées; pas un article de foi divine ne nous a paru offrir que des différences d'expression: sur aucun nous n'avons trouvé qu'il y ait de véritable divergence d'opinion. Du moment où nous avons mis d'accord les sens des expressions diverses, moyennant des définitions généralement reçues, nous avons vu disparaître les sujets de séparation et de schisme entre [les] enfants de notre Père commun.*

*Peut-être mon désir de conciliation m'a induit ici [en] erreur, mais, du moins elle n'offensera en rien la pureté de la foi catholique. Si je me trompe et que les opinions des hétérodoxes sont plus que de simples équivoques; si elles sont réellement des erreurs au fond: la foi de l'Église n'en sera pas ternie: je continuerai d'y tenir, comme à la seule qui, selon mes convictions, porte le cachet de l'Évangile de Jésus-Christ.*

*Que cette profession de foi soit sous-entendue par mes lecteurs relativement à toute assertion qui pourrait leur paraître moins conforme à la pureté des doctrines de notre Mère, la Sainte Église Catholique, Apostolique Romaine. Je les rétracte ici implicitement si elles ne sont pas en tout point conformes à ce que cette Église tient enseigné et a toujours, tenu et enseigné. Je les rétracterai explicitement toutes et chacune, du moment où il me sera démontré que je me suis écarté involontairement sans doute, de cette seule règle de catholicité chrétienne.*

Lisbonne, ce 31 décembre 1844.

# THÉODICÉE

**PREMIÈRE PARTIE**  
**DE LA RELIGION NATURELLE**

1. Dans le cours de nos leçons de philosophie élémentaire nous avons démontré, comment l'homme, par la seule lumière de sa raison, réfléchissant sur soi même et sur tous les autres êtres de la nature dont il est entouré, parvient à acquérir la conviction de l'existence d'un Dieu, Créateur de l'Univers; et à concevoir, quoique d'une façon très imparfaite, que cet être suprême est immuable, présent partout, et doué d'une science, d'une bonté, d'une justice, d'une prévoyance, et d'un pouvoir sans bornes.

2. Si, à présent, de cette considération absolue des attributs de Dieu, nous passons à réfléchir sur les rapports que cette étude doit avoir avec la morale de l'homme et de la société; nous verrons en découler un certain nombre de principes propres à développer dans le coeur humain, avec les sentiments d'adoration, d'amour et de reconnaissance envers le Créateur, les germes de toutes les vertus.

On a donné à cet ensemble de doctrines morales, fondées sur la loi suprême des rapports des créatures avec Dieu, leur Créateur, le nom de *religion*: et, parce que celle-ci dérive de la seule lumière de la raison, inhérente à la nature de l'homme, on lui a donné l'épithète de *religion naturelle*.

3. En effet, l'homme, en méditant sur la puissance et la perfection infinies de Dieu, n'a pu s'empêcher de reconnaître le néant de sa propre valeur, attesté par ses nombreux défauts, ses erreurs et ses fautes de chaque jour ou, plutôt, de chaque moment de son existence. Il a dû se convaincre, par sa propre expérience et celle de ses semblables, que s'il nous est donné quelquefois d'entrevoir ce qui peut contribuer à notre conservation et à notre bien-être, nous nous trouvons souvent désappointés dans notre attente; tant à raison de l'insuffisance des moyens dont nous pouvons disposer, que des bévues et des mécomptes de nos plans, même les mieux combinés.

[4.] Cependant, à côté de ces décourageantes réflexions l'expérience nous a aussi appris, que lorsque, dans nos rapports avec nos semblables, nous nous sommes conformés à la loi du juste, c'est-à-dire: tant que nous n'avons pas eu pour but de nos actions, seulement notre propre intérêt, mais le plus grand bien possible pour toutes les personnes qui y étaient intéressées, en général, et pour chacune en particulier; jamais la non-réussite de nos projets n'a fait naître de véritables regrets dans notre esprit. N'ayant rien à nous reprocher, nous ne saurions voir dans l'insuccès, qu'une preuve des limites trop étroites de la pauvre raison humaine. Ce retour sur nous mêmes peut nous faire de la peine, peut même quelquefois nous humilier; mais n'éveille pas de remords.

5. Souvent même nous sommes assez heureux pour reconnaître, qu'en nous détournant du but auquel nous avons visé, la main de la Providence nous a conduits là où nous aurions dû nous acheminer, si nous avions connu nos véritables intérêts.

6. Cette expérience, que chacun de nous a l'occasion de vérifier souvent dans sa vie, inspire aux uns le sentiment d'une calme et noble *résignation*; tandis qu'elle fait naître chez les autres, celui d'un désespérant et ignoble *fatalisme*.

7. Le sentiment de *résignation* consiste dans l'espérance certaine qu'une âme pure conçoit d'atteindre le plus grand bien possible sur la terre, alors même qu'elle se sera trompée sur le choix des moyens; pourvu, qu'en se conformant à la loi du juste, elle n'ait pas visé uniquement à son propre intérêt, sans se soucier de savoir, si cela ne nuirait aux légitimes intérêts des tiers.

8. Mais l'homme vraiment résigné aux décrets de la Providence, tout en les croyant infaillibles, ne méconnaît point le fait de sa propre liberté et, par conséquent, il accepte avec reconnaissance le devoir, qui lui est imposé par la nature, de travailler à son propre bonheur; tout en invoquant l'assistance de D[ieu,] assistance que le Seigneur ne manque jamais d'accorder à [ceux] qui, s'efforçant de rester dans les voies de la justice, savent [la] mériter.

9. On n'a qu'à consulter l'histoire des siècles passés, [pour se] convaincre, que, d'après les décrets éternels de la Providence, [l'hom]me qui, dans la sincérité de son coeur, ne néglige rien de ce [qui] lui semble conforme à la loi du juste, finit par conquérir